

N° 61

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1989.

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1990 CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION.

TOME XXIII

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Par M. Pierre LACOUR,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean François-Poncet, président ; Robert Laucournet, Jean Huchon, Richard Pouille, Philippe François, vice-présidents ; Bernard Barbier, Francisque Collomb, Roland Grimaldi, Louis Minetti, René Trégouët, secrétaires ; MM. Jean Amelin, Maurice Arreckx, Henri Bangou, Bernard Barraux, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roland Bernard, Roger Besse, Jean Besson, François Blaizot, Marcel Bony, Jean-Eric Bousch, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Robert Calmejane, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, William Chervy, Auguste Chupin, Henri Collette, Marcel Costes, Roland Courteau, Marcel Daunay, Désiré Debavelaere, Rodolphe Désiré, Pierre Dumas, Bernard Dussaut, Jean Faure, André Fosset, Aubert Garcia, François Gerbaud, Charles Ginesy, Yves Goussy-Dupin, Jean Grandon, Georges Gruillot, Rémi Herment, Bernard Hugo, Pierre Jeambrun, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Bernard Legrand, Jean-François Le Grand, Charles-Edmond Lenglet, Félix Leyzour, Maurice Lombard, François Mathieu, Serge Mathieu, Jacques de Menou, Louis Mercier, Louis Moinard, Paul Moreau, Jacques Moutet, Henri Olivier, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, André Pourny, Jean Puech, Henri de Raincourt, Jean-Jacques Robert, Jacques Roccaserra, Jean Roger, Josselin de Rohan, Jean Simonin, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9<sup>e</sup> législ.) : 895 et annexes, 920 (annexe n° 9), 924 (tome II), 925 (tome III) et T.A. 181.

Sénat : 58 et 59 (annexe n° 7) (1989-1990).

Lois de finances. — Territoires d'Outre-mer.

## SOMMAIRE

	Pages
Introduction .....	7
<b>CHAPITRE PREMIER. — LA NOUVELLE-CALÉDONIE</b> .....	<b>11</b>
<b>I. — Les mesures d'accompagnement du nouveau statut</b> .....	<b>11</b>
A. — Le bilan de l'action économique en faveur de la Nouvelle-Calédonie .....	11
B. — Les actions prévues pour l'exercice 1990 .....	13
<b>II. — L'économie néo-calédonienne</b> .....	<b>15</b>
A. — La situation d'ensemble .....	15
1. Les principaux indicateurs économiques internes .....	15
a) La population et l'emploi .....	15
b) Les prix, les salaires et la monnaie .....	16
2. Les échanges avec l'extérieur .....	17
a) Les importations .....	17
b) Les exportations .....	19
c) La balance commerciale .....	21
B. — Les industries extractives .....	21
1. Le nickel .....	21
a) L'évolution du marché du nickel .....	22
b) Les répercussions sur l'économie néo-calédonienne .....	22
2. Le chrome .....	24
3. Les autres minerais .....	25
C. — L'agriculture et la pêche .....	25
1. L'agriculture et l'élevage .....	25
a) La réforme foncière .....	26
b) La production de café .....	26
c) Le coprah .....	27
d) Les autres cultures .....	28
e) L'élevage .....	29

	Pages
2. La pêche et l'aquaculture .....	30
a) La pêche .....	30
b) L'aquaculture .....	30
D. — Les secteurs secondaires et tertiaires .....	31
1. L'industrie et l'artisanat .....	31
2. Le bâtiment .....	32
3. Le tourisme .....	32
<b>CHAPITRE II. — LA SITUATION ÉCONOMIQUE DANS LES AUTRES TERRITOIRES D'OUTRE-MER .....</b>	<b>35</b>
<b>I. — La Polynésie .....</b>	<b>35</b>
A. — L'agriculture .....	36
1. Le coprah et ses dérivés .....	37
2. Les autres productions agricoles .....	38
B. — Les productions maritimes .....	41
1. La pêche .....	41
2. L'aquaculture .....	41
3. La perliculture .....	42
C. — Les autres secteurs d'activité .....	43
1. L'activité manufacturière et artisanale .....	43
2. La construction .....	43
3. Le tourisme .....	44
D. — L'évolution de la population .....	46
1. L'accroissement de la population .....	46
2. La structure de la population .....	47
<b>II. — Wallis et Futuna .....</b>	<b>49</b>
A. — Les différents secteurs économiques .....	50
1. L'agriculture .....	50
2. L'élevage .....	51
3. La forêt .....	51
4. La pêche .....	52
5. L'artisanat .....	52
6. Le bâtiment et les travaux publics .....	53
7. Le tourisme .....	54

	Pages
<b>B. — Les aides publiques au développement .....</b>	<b>54</b>
<b>1. Le VI<sup>e</sup> Fonds européen de développement économique et social .....</b>	<b>54</b>
<b>2. Les activités du Fonds d'aide au développement économique et social .....</b>	<b>55</b>
<b>C. — La desserte du territoire .....</b>	<b>55</b>
<b>1. La desserte maritime .....</b>	<b>55</b>
<b>2. La desserte aérienne .....</b>	<b>56</b>
<b>III. — Les terres australes et antarctiques .....</b>	<b>57</b>
<b>A. — La présence française .....</b>	<b>57</b>
<b>1. Les activités .....</b>	<b>57</b>
<b>2. Le traité sur l'Antarctique .....</b>	<b>58</b>
<b>B. — La piste aérienne de Terre Adélie .....</b>	<b>59</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>61</b>

Mesdames, Messieurs,

Les crédits prévus au projet de budget des départements et territoires d'outre-mer pour 1990 s'élèvent à plus de deux milliards de francs (2.058,3 millions). Ils connaissent ainsi une augmentation de 3,34 % par rapport à ceux de 1989 (1.993 millions) qui avaient déjà progressé de 12,4 % au regard de la dotation de 1988 (1.773 millions).

Le montant des dépenses ordinaires, hors recherche, connaît une accentuation de 5,4 % qui résulte d'une régression de 3,92 % des dépenses d'intervention (459 millions prévus au titre IV) et une progression de 11,2 % des moyens des services (728 millions inscrits au titre III).

Cet accroissement des crédits du Titre III prend en compte la modernisation du fonctionnement des services ministériels en renforçant, notamment, les dotations réservées à la formation professionnelle et à l'informatique.

S'agissant des dépenses en capital, en augmentation globale de 4,24 % après une progression de 21,10 % en 1989, la dotation du chapitre 68-93 réservé à la Nouvelle-Calédonie connaît un accroissement de 5,21 % des autorisations de programme et de 13,5 % des crédits de paiement qui doivent permettre de financer les engagements pris par le Gouvernement en faveur de ce territoire dans le cadre des accords de Matignon conclus le 26 juin 1988.

En 1990, le Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social des territoires d'outre-mer (FIDES) doit assurer le financement des contrats de plan en Polynésie française et à Wallis et Futuna. La construction d'une piste d'atterrissage en Terre Adélie se voit octroyer un crédit de 10 millions de francs en application d'une décision gouvernementale de mars 1988.

Au total, bien que l'on puisse noter une légère baisse des autorisations de programme et des crédits de paiement du FIDES, le projet de loi de finances pour 1990 confirme la priorité conférée au ministère des DOM - TOM depuis 1987. En cinq ans, en

francs constants, ce budget a augmenté de 34 % et les dépenses en capital de 76 %.

Ces évolutions, replacées dans une perspective pluri-annuelle, sont globalement très positives et témoignent d'une prise en compte satisfaisante de l'intérêt de la région du Pacifique pour la France.

L'importance des territoires d'outre-mer ne peut, en effet, se mesurer à la seule aune de l'importance des populations qui les habitent : 189.000 habitants pour la Polynésie, 164.000 pour la Nouvelle-Calédonie, 12.500 à Wallis et Futuna.

La souveraineté française dans la région, outre le fait qu'elle est, jusqu'ici, voulue par les populations, est justifiée par des raisons stratégiques et présente des avantages économiques évidents. La présence de la France dans le Pacifique lui permet de posséder le troisième domaine maritime mondial riche en ressources halieutiques et en nodules polymétalliques. Elle participe à son rayonnement international en assurant aux antipodes la démonstration de sa vitalité culturelle, institutionnelle et sociale.

Mais, sous ces latitudes, la préparation de l'avenir du pays recoupe aussi le souci d'une bonne gestion des intérêts immédiats.

Le grand historien anglais Arnold Toynbee le soulignait déjà, aucune civilisation, aucune puissance n'inscrit durablement sa marque dans le siècle si elle se refuse à influencer ce que les Grecs de l'âge classique appelaient "l'oekoumenè", la totalité du monde connu.

Or, le génie de notre civilisation, en repoussant les frontières de l'action humaine au-delà de la biosphère, impose, aujourd'hui plus encore qu'hier, d'inscrire l'action politique dans une dimension planétaire. Bien plus, le lent basculement du centre de gravité des échanges économiques de l'Atlantique vers le Pacifique rend indispensable le maintien de la présence de notre pays dans une région qui ouvre l'accès aux gigantesques marchés asiatiques.

L'ambition politique et la raison économique se rejoignent sur un même horizon géographique !

Mais, à trois ans de la constitution du grand marché unique européen, ce grand dessein pour la France peut relayer un vaste destin pour l'Europe.

Actuellement, les territoires d'outre-mer ne relèvent pas du champ d'application du traité de Rome sauf en ce qui concerne les dispositions prévoyant un régime d'association dans la perspective de la promotion de leur développement économique et social.

Par ailleurs, la Communauté Européenne, fascinée par la puissante tectonique sociale qui ébranle les régimes monopartisans installés derrière le rideau de fer, se trouve attirée dans cette direction par la force de l'attraction qu'exerce le partage d'un passé et d'un espace commun.

Seulement, si les conditions de la paix et de la stabilité politique de demain peuvent se chercher à l'Est, les véritables défis économiques sont lancés au Sud. L'Europe doit prendre conscience de la nécessité de s'insérer dans le tissu économique de la zone Pacifique qui apparaît, de plus en plus, comme le creuset de l'innovation et le coeur de la véritable compétition industrielle.

L'apaisement de la crise calédonienne laisse aujourd'hui augurer favorablement de l'évolution d'une politique de valorisation économique des territoires qui permet à la France de répondre aux aspirations locales et de maintenir sa présence et son rayonnement dans ces régions du monde. Cet élan impulsé par la France offre naturellement, à l'Europe, une opportunité qui lui reste encore à saisir.

## **CHAPITRE PREMIER : LA NOUVELLE-CALEDONIE**

### **I. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU NOUVEAU STATUT**

En Nouvelle-Calédonie, l'année 1989 a été marquée par la réalisation des accords de Matignon et des nouvelles dispositions statutaires adoptées, par référendum, le 6 novembre 1988.

Le 14 juillet 1988, la mise en place des trois nouvelles provinces prévues par la loi référendaire du 9 novembre 1988 a clos la période d'administration directe du territoire par l'Etat.

Les nouvelles dispositions statutaires ont été accompagnées de mesures à caractère économique, social et culturel devant favoriser un développement équilibré du territoire, perçu par tous comme la condition essentielle d'un apaisement durable des tensions. Pour l'avenir, des contrats de développement devraient être signés, dès la fin de cette année, entre l'Etat et les nouvelles provinces pour une première période de trois ans.

Il est donc désormais possible de dresser le bilan de l'action entreprise et de dessiner les perspectives de sa poursuite.

#### **A. LE BILAN DE L'ACTION ECONOMIQUE EN FAVEUR DE LA NOUVELLE- CALEDONIE**

Près de 380 millions de francs de crédits ont été mobilisés, au titre de la loi de finances pour 1989 et de la loi de finances rectificative pour 1988, pour soutenir la relance de l'économie du territoire.

Les actions économiques ont bénéficié de 256,75 millions de francs.



Les actions d'équipement des communes et des provinces ont totalisé 105 millions de francs. Le lancement des grandes infrastructures a mobilisé 49 millions de francs. Le développement des filières de production s'est vu consacrer 51 millions de francs. Un institut calédonien de participation (ICAP), mis en place en mai 1989 et destiné à effectuer des prises de participation dans des activités productives, a été doté de 15 millions de francs en 1989. Enfin, 51,5 millions de francs ont été consacrés à des actions complémentaires telles que l'habitat social, l'amélioration des transports aériens et maritimes et les frais de mise en place des nouvelles provinces.

Au cours de l'année 1989, les crédits qui ont été engagés dans diverses actions pour le développement social et culturel et la formation se sont élevés à un montant total de 109,75 millions de francs.

La formation professionnelle sur le territoire est financée conjointement par l'Etat et le territoire. L'apport par l'Etat de 9 millions de francs a permis la mise en place de stages de formation dans les secteurs du bâtiment, du tourisme et de l'agriculture.

La formation professionnelle en métropole, dotée de 14 millions de francs, s'est concrétisée par des stages dans des domaines aussi divers que la poste, l'audiovisuel, la santé et l'administration générale.

Le programme "jeunes stagiaires pour le développement" (73 millions de francs) a permis le recrutement de 3.612 jeunes au premier semestre 1989 (5.400 pour l'ensemble de l'année 1988).

La mobilisation de 5,5 millions de francs alloués à la formation sanitaire et à l'action sociale a permis le financement de campagnes d'information et de programmes de prévention.

En matière d'action culturelle, l'effort s'élevant à 3 millions de francs a porté sur le soutien à diverses manifestations, notamment musicales.

## B. LES ACTIONS PREVUES POUR L'EXERCICE 1990

Pour 1990, la Nouvelle-Calédonie reçoit, sur le chapitre 68-93, une dotation de 294,6 millions de francs pour les dépenses en capital, soit une progression de 5,2 % par rapport à 1989.

Les contrats de plan entre l'Etat et les nouvelles provinces, qui sont prévus pour une première période de trois ans par la loi référendaire, sont en voie de préparation entre les autorités de l'Etat et les autorités provinciales afin d'être signés au terme de cette année.

Les principaux efforts budgétaires devraient porter sur :

- *le désenclavement* : 44 millions de francs sont prévus pour les infrastructures portuaires et aéroportuaires et l'aménagement des routes.

- *Les infrastructures et l'équipement des futures provinces* : 20 millions de francs seraient consacrés au développement urbain et 90 millions de francs à des opérations d'aduction d'eau, d'électrification et d'installation de liaisons téléphoniques nouvelles.

- *Le développement économique* : l'institut calédonien de participation destiné à soutenir les activités productives se voit affecté 15 millions de francs .

- *Le rééquilibrage du territoire* tend à favoriser les activités agricoles, artisanales, halieutiques et touristiques (cerfs, café, vanille, zones d'accueil...) pour 32 millions de francs.

- *L'action sociale* : pour assurer la construction d'un parc de logement suffisant, les aides au logement pourront faire l'objet d'une dotation de 27,5 millions de francs en 1990. Cet effort complètera l'action du fonds social de l'habitat (F.S.H.). En outre, une action particulière en faveur des quartiers dégradés devrait être engagée pour 2,5 millions de francs.

Un effort tout particulier est envisagé dans le domaine de la formation. Au total, 28 millions de francs seront consacrés en 1990 à la formation professionnelle sur place et en métropole, ainsi qu'aux bourses universitaires. L'action " jeunes stagiaires pour le développement " (J.S.D.) sera dotée de 74,5 millions de francs.

En matière d'action culturelle, les crédits d'étude de l'agence de développement de la culture kanaque devraient être pris en charge par le ministère des départements et territoires d'outre-mer. La conjugaison des crédits du ministère de la culture et ceux du Medetom devraient, par ailleurs, assurer des actions culturelles diversifiées.

## II. L'ECONOMIE NEO-CALEDONIENNE

### A - LA SITUATION D'ENSEMBLE

#### 1. Les principaux indicateurs économiques internes

##### a) La population et l'emploi

D'après les résultats du recensement qui a eu lieu récemment, la population néo-calédonienne est de 164.173 habitants, dont près de la moitié ont moins de 20 ans.

La population active est évaluée à 46 % de la population totale et est employée pour 7 % dans l'agriculture, la pêche et les mines, 25 % dans le secteur industriel et du bâtiment, 68 % dans les services.

Au sein de cette population active, le nombre des salariés a augmenté de 7 % en 1988. Sa répartition par groupe d'activité s'analyse comme suit :

#### RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR GROUPES D'ACTIVITÉ

(Nombre de personnes en fin d'année.)

	1984	1985	1986	1987	1988	Variations 1988/1987
Agriculture, pêche .....	1 324	1 259	1 333	1 462	1 902	30,1 %
Industries et annexes du bâtiment .....	2 943	2 773	2 997	3 899	4 418	13,3 %
Autres industries .....	4 369	4 358	4 434	4 534	4 743	4,6 %
Mines .....	926	1 000	959	928	1 008	8,6 %
Transports .....	1 443	1 425	1 236	1 247	1 550	24,3 %
Commerce .....	5 112	4 654	4 891	5 597	5 949	6,3 %
Bureaux .....	2 620	2 615	2 672	2 777	2 837	2,2 %
Services publics et semi-publics .....	8 280	8 521	8 058	9 072	9 726	7,2 %
Professions libérales .....	543	520	555	603	626	3,8 %
Divers .....	3 862	3 704	3 631	3 827	3 570	- 6,7 %
Total .....	31 422	30 829	30 766	33 946	36 329	
Variation annuelle .....	1,5 %	- 1,9 %	- 0,2 %	10,3 %	7 %	

Source : C.A.F.A.T.

Sur l'ensemble du territoire, le nombre de demandes d'emplois s'est maintenu à un niveau élevé au cours du premier trimestre 1989. Les mouvements enregistrés sur le marché du travail font apparaître pour ce trimestre un solde positif des embauches supérieur à la moyenne mensuelle enregistrée tout au long de l'année 1988.

Au total, près de 3.000 emplois ont pu être créés depuis juin 1988, et ce, pour l'essentiel, dans les secteurs du bâtiment, de l'enseignement, de l'hôtellerie et de la restauration.

*b) Les prix, les salaires et la monnaie*

Après une phase de décélération constatée entre 1981 et 1986, la Nouvelle-Calédonie a connu en 1987 et 1988 une reprise modérée de l'inflation (+ 1,5 % en 1987, + 3,5 % en 1988). Au 31 décembre 1988, la hausse des prix de détail des produits alimentaires atteignait 5,1 % contre 0,6 % en 1987.

Le tableau présenté ci-après retrace l'évolution des prix au cours des cinq dernières années.

**INDICE DES PRIX**

(Base 100 : août 1975)

(En fin d'année.)

	Pondé- ration	1984	1985	1986	1987	1988	Variations 1988/1987
Alimentation .....	3 700	232,5	240,5	234,1	235,6	247,7	5,1 %
Habillement et articles textiles .....	700	223,8	235,5	241,1	245,6	247,4	0,7 %
Autres produits manufacturés .....	2 750	264,6	280,3	271,4	270,2	273,6	1,3 %
Services .....	2 850	206,5	220,7	231,4	242,3	253,8	4,7 %
Indice général	10 000	233,3	245,4	244,1	247,7	256,5	3,5 %
Variation .....		7,2 %	5,2 %	- 0,5 %	1,5 %	3,5 %	
Variation en métropole ..		6,7 %	4,7 %	2,3 %	3,1 %	3,1 %	

Source : I.T.S.E.E.

Au premier trimestre 1989, cet indice a enregistré une progression de 1,20 % quelque peu supérieure à celle de 1,1 % constatée au premier trimestre 1988.

Pour ce qui concerne les salaires, le tableau ci-après résume les variations du SMIG et de la masse salariale au cours des cinq dernières années :

ÉVOLUTION DU SMIG ET DE LA MASSE SALARIALE

	1984	1985	1986	1987	1988
<i>SMIG :</i>					
Montant en fin d'année (francs CFP par heure) .	330	346,29	348,35	351,33	362,24
Variation depuis le début de l'année .....	7,1 %	4,9 %	0,6 %	0,9 %	3,1 %
<i>Masse salariale :</i>					
Montant annuel (millions de francs CFP) .....	35,464	38,129	45,776	42,630	46,225
Variation annuelle .....	11 %	7,5 %	20,1 %	- 6,9 %	8,4 %

Source : I.T.S.E.E.

A la date du 31 mars 1989, la masse monétaire a atteint 95,9 milliards de francs CFP, en progression de 3,3 % par rapport au trimestre précédent, alors qu'elle avait progressé de 0,9 % sur la même période en 1988.

De la fin du premier trimestre 1988 à la fin du premier trimestre 1989, l'évolution des crédits à l'économie traduit une augmentation des engagements à long terme des entreprises de 25,9 % (15,9 milliards de francs CFP). Elle révèle une volonté nouvelle de développement de secteurs jusqu'ici délaissés, tels que la pêche, l'aquaculture et les activités agropastorales.

## 2. Les échanges avec l'extérieur

### a) Les importations

En volume, les importations sont passées de 765.657 tonnes à 772.200 tonnes en 1988, soit une augmentation de 2 % qui corrige la régression de même importance constatée en 1987.

En valeur, elles progressent de 30 % par rapport à 1987 et s'établissent à 65.386 millions de francs CFP, contre 63.349 millions de francs CFP en 1988.

Les tableaux présentés ci-après permettent de ventiler leur répartition par catégories de produits et pays fournisseurs.

**IMPORTATIONS PAR CATEGORIES DE PRODUITS**

(Unité : millions de francs CFP.)

	1984	1985	1986	1987	1988
Produits alimentaires .....	11 674	12 130	12 349	12 399	13 174
Produits minéraux .....	11 282	14 319	9 099	6 771	6 024
Produits chimiques .....	3 355	3 365	4 074	4 371	4 473
Produits en caoutchouc et plastiques .....	1 636	1 641	2 046	2 200	2 404
Bois et ouvrages en bois ....	592	453	657	820	964
Papier et ouvrages en papier .	1 607	1 498	1 837	1 965	1 902
Textiles .....	2 376	2 385	3 494	3 507	3 088
Métaux et ouvrages en métaux	2 810	2 387	3 383	3 994	3 876
Machines, appareils, matériel électrique .....	4 953	5 520	7 799	9 530	10 644
Matériel de transport .....	4 500	7 818	11 960	9 891	11 826
Autres produits .....	4 820	4 415	6 241	7 901	7 011
<b>Total .....</b>	<b>49 605</b>	<b>55 931</b>	<b>62 939</b>	<b>63 349</b>	<b>65 386</b>
Variation annuelle .....	16 %	13 %	13 %	1 %	3 %
<i>Pays de provenance :</i>					
France .....	19 798	25 495	31 648	30 936	31 315
Autres pays de la C.E.E. ..	5 955	4 971	8 314	9 783	10 174
Etats-Unis .....	3 191	4 630	3 107	2 604	4 340
Australie .....	4 809	4 549	4 669	5 167	6 719
Nouvelle-Zélande .....	2 018	1 849	1 555	2 029	2 340
Japon .....	2 471	2 069	3 271	3 200	3 427
Autres pays .....	11 363	12 368	10 375	9 630	7 071
<b>Total .....</b>	<b>49 605</b>	<b>55 931</b>	<b>62 939</b>	<b>63 349</b>	<b>65 386</b>

Source : I.T.S.E.E.

**IMPORTATIONS PAR PAYS FOURNISSEUR**

(En pourcentage.)

	Valeurs				
	1984	1985	1986	1987	1988
Métropole .....	40	46	50	49	48
Autres pays de la C.E.E. ....	12	9	13	15	16
Etats-Unis .....	6	8	5	4	7
Australie .....	10	8	7	8	10
Nouvelle-Zélande .....	4	3	3	3	4
Japon .....	5	4	5	5	5
Autres pays .....	23	22	17	16	10
Total .....	100	100	100	100	100

Source : I.T.S.E.E.

En valeur, la métropole est le premier fournisseur du territoire et représente 48 % du marché contre 40 % en 1984. Les autres pays de la C.E.E. occupent la seconde place, devant l'Australie et les Etats-Unis.

*b) les exportations*

En 1988, on a constaté une augmentation sensible des exportations, tant en tonnage qu'en valeur. Cette évolution s'explique par la progression des exportations de nickel ( 27 % en tonnage, 189 % en valeur) et de chrome ( 28 % en tonnage et 16 % en valeur).

En 1988, les produits miniers et métallurgiques ont représenté 99 % du volume global des produits exportés, ce qui reflète l'importance de ce secteur dans l'économie du territoire.



**EXPORTATIONS EN VOLUME**

(En tonnes.)

	1984	1985	1986	1987	1988
Nickel .....	1 456 824	1 590 241	1 216 670	1 141 625	1 449 330
● minéral humide .....	1 332 945	1 443 908	1 074 502	1 019 729	1 301 864
● mattes et ferro-nickels ..	123 879	146 333	142 168	121 896	147 466
Chrome .....	95 341	84 608	61 104	72 112	71 646
Café .....	4	5	10	14 700	13 000
Coprah .....	81	—	193		
Poisson .....	—	392	588		
Autres produits .....	8 415	15 603	9 900		
<b>Total .....</b>	<b>1 560 665</b>	<b>1 690 849</b>	<b>1 288 465</b>	<b>1 228 437</b>	<b>1 533 976</b>
<b>Variation annuelle .....</b>	<b>25 %</b>	<b>8 %</b>	<b>- 24 %</b>	<b>- 5 %</b>	<b>25 %</b>

En valeur, les exportations sont passées de 28.658 millions de francs CFP en 1987 à 65.882 millions de francs CFP, soit une hausse tout à fait remarquable de 130 % détaillée dans le tableau suivant :

**EXPORTATIONS EN VALEUR**

(Unité : millions de francs CFP.)

	1984	1985	1986	1987	1988
Nickel .....	31 625	37 518	20 255	21 249	61 405
● minéral humide .....	4 232	4 996	2 456	2 187	6 420
● mattes et ferro-nickels ..	27 393	32 522	17 799	19 062	54 985
Chrome .....	1 445	1 534	958	835	966
Café .....	3	4	5 562	6 574	3 511
Coprah .....	4	—			
Poisson .....	—	3			
Autres produits .....	3 626	5 763			
<b>Total .....</b>	<b>36 703</b>	<b>44 822</b>	<b>26 775</b>	<b>28 658</b>	<b>65 882</b>
<b>Variation annuelle .....</b>	<b>- 13 %</b>	<b>22 %</b>	<b>- 40 %</b>	<b>7 %</b>	<b>130 %</b>

Sources : Service des mines pour le nickel et le chrome.  
I.T.S.E.E. pour les autres produits.

**c) La balance commerciale**

Le taux de couverture des importations par les exportations a atteint 101 % contre 45 % en 1987. Il faut remonter à l'année 1979 pour trouver une balance commerciale excédentaire (taux de couverture de 103 % à cette date).

**BALANCE COMMERCIALE**

(Unité : millions de francs CFP.)

	1984	1985	1986	1987	1988
Importations .....	49 605	55 931	62 939	63 349	65 386
Exportations .....	36 703	44 822	26 775	28 658	65 882
Balance commerciale .	- 12 902	- 11 109	- 36 164	- 34 691	496
Taux de couverture des importations par les exportations .....	74	80	43	45	101

Source : I.T.S.E.E.

Les résultats de 1988 marquent donc la fin d'un déficit structurel persistant depuis près de dix ans.

**B - LES INDUSTRIES EXTRACTIVES**

**1. Le nickel**

La forte reprise du marché mondial du nickel a pleinement profité à la Nouvelle-Calédonie en 1988 et s'est traduit par des effets positifs sur l'économie du territoire.

**a) l'évolution du marché du nickel**

Au cours des cinq dernières années, la production et la consommation de nickel du monde occidental ont évolué comme suit :

(En millions de tonnes.)

	1984	1985	1986	1987	1988
Production .....	507	518	500	530	570
Consommation apparente ...	589	540	561	632	660

Le marché du nickel est étroitement lié à la production d'aciers inoxydables. En 1984, celle-ci avait connu un redressement notable, après une crise d'importance, puis s'était infléchie à la baisse en 1985. Une reprise de l'industrie des aciers inox est intervenue en 1987 et s'est amplifiée au cours de l'année 1988.

La consommation de nickel du monde occidental en 1988 a, ainsi, atteint le niveau record d'environ 660.000 tonnes, soit une augmentation de 4 % par rapport à 1987.

La reprise du marché a donc entraîné une forte augmentation des prix. L'année 1988 a connu une tension quasi permanente avec une hausse des prix exceptionnelle, amplifiée par les mouvements spéculatifs de la Bourse des Métaux de Londres.

Au cours du premier semestre 1989, la production d'aciers inoxydables est restée importante et la demande de nickel est restée très soutenue assurant ainsi le maintien des prix à un niveau élevé.

**b) les répercussions sur l'économie néo-calédonienne**

En raison de l'évolution du marché mondial, les exportations de nickel du territoire ont progressé comme suit :

**EXPORTATIONS DE MINERAI DE NICKEL**

(En tonnes de nickel contenu.)

1984	1985	1986	1987	1988
24 610	26 322	19 662	19 506	23 377

Les exportations de minerai ont augmenté de 20 % en volume.

La production métallurgique du territoire sous forme de ferronickel et de matte a augmenté de 26 % en 1988, atteignant 47.822 tonnes, niveau le plus élevé de ces dernières années. Les exportations de produits métallurgiques ont connu une évolution analogue.

#### EXPORTATIONS DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES

(En tonnes de nickel contenu.)

	1984	1985	1986	1987	1988
Mattes .....	6 479	8 699	9 549	7 354	10 330
Ferronickel .....	30 787	35 496	32 609	30 348	36 819
Total .....	37 266	44 195	42 158	37 702	47 149

Les exportations de nickel sous forme de minerai et produits métallurgiques ont représenté respectivement, en valeur, 10 % et 84 % des exportations totales du territoire en 1988.

Pour les six premiers mois de 1989, les exportations de minerai sont en hausse d'environ 50 % par rapport à la même période de 1988, et les exportations de produits métallurgiques s'élèvent à 24.208 tonnes ( 23.081 tonnes au premier semestre 1988).

La production de produits métallurgiques (ferronickel et matte) au premier semestre 1989 a atteint 23.174 tonnes, niveau comparable à celui du premier semestre 1988 (23.787 tonnes), correspondant à la pleine capacité de production.

Cette année, la S.L.N. (Société Le Nickel) a lancé un important programme d'investissements, dont la réalisation s'étendra sur cinq à six ans, pour un montant de l'ordre de 1,2 milliard de francs, ce qui correspond à un doublement de son rythme d'investissements. Ce programme a pour objectif d'accroître progressivement la capacité de production métallurgique de la société d'environ 15 à 20 %. Il permettra parallèlement de poursuivre la modernisation de ses installations, de développer la lutte contre la pollution et de renforcer les moyens de production d'énergie. Dans les mines, ce programme devrait conduire à d'importants travaux de renouvellement et d'accroissement des capacités.

Ce programme d'investissements, qui apportera une contribution importante au développement économique et social du territoire, permettra à la S.L.N. de suivre l'évolution du marché et de conforter sa position au sein des producteurs de nickel les mieux placés.

## 2. Le chrome

Les gisements de chrome sont situés dans le nord et le sud de l'île.

En 1988, la production de minerai tout-venant a diminué de 27 % (112,2 milliers de tonnes contre 152,8 milliers de tonnes en 1987) accentuant très nettement la tendance à la baisse constatée en 1987 par rapport à 1986 (- 6 %).

En revanche, la production de minerai concentré a augmenté de 14 % (70,3 milliers de tonnes en 1988 contre 61,8 milliers de tonnes en 1987) alors qu'en 1987 elle avait diminué de 14 %. Le taux de récupération sur minerai tout-venant a été meilleur que celui de 1987, grâce à l'exploitation de lentilles plus riches.

### PRODUCTION ET EXPORTATIONS DE MINERAI DE CHROME

	1984	1985	1986	1987	1988	Variations 1988/1987
<i>Production (milliers de tonnes) :</i>						
Minerai tout-venant ...	140,1	149,5	163,3	152,8	112,2	- 27 %
Minerai concentré .....	84,2	78,8	72,2	61,8	70,3	14 %
<i>Exportations (minerai concentré) :</i>						
Quantité (milliers de tonnes humides) .....	95,3	84,6	61,1	72,1	71,6	- 1 %
Valeur (millions de francs CFP) .....	1 445	1 534	958	835 (1)	966	16 %

Source : Service des mines et de l'énergie.

En 1988, les exportations de minerai de chrome ont porté sur 71,6 milliers de tonnes d'une valeur de 966 millions de francs CFP, contre 72,1 milliers de tonnes d'une valeur de 835 millions de francs CFP en 1987, soit une diminution de 1 % en tonnage et une progression de 16 % en valeur. La hausse des cours résulte de l'augmentation de la demande émanant de la clientèle étrangère (Chine et Japon en particulier).

### **3. Les autres minerais**

Depuis 1987, l'exploitation d'un gisement de jaspe à la pointe Mâ, près de Nouméa, permet au territoire d'exporter 8 à 12 tonnes de ce produit par an.

Les activités d'inventaire minier et de prospection géologique se sont poursuivies. L'inventaire minier, pour lequel 28 millions de francs CFP ont été dépensés en 1988, a porté principalement sur la recherche de gisements aurifères, notamment à Saint-Louis (commune de Mont-Dore). Les activités de recherche géologique ont concerné principalement les gisements de chrome.

## **C. L'AGRICULTURE ET LA PECHE**

### **1. L'agriculture et l'élevage**

L'agriculture ne joue qu'un rôle secondaire dans l'économie du territoire. Elle ne satisfait que 40 % des besoins alimentaires de la population et sa part dans les exportations demeure marginale tant en tonnage qu'en valeur.

En 1984, elle n'employait que 20.000 personnes à temps complet et 9.000 à temps partiel. Sa valeur ajoutée représentait 1,8 % du produit intérieur brut. A la même date, la surface agricole utilisée (S.A.U.) n'occupait que 15 % de la superficie totale du territoire soit 232.000 hectares exploités principalement sur la côte ouest, la plupart des cultures commerciales se situant à proximité de Nouméa.

La concentration des terres est extrêmement forte : 85 % des exploitations ont une superficie de moins de 5 hectares et totalisent 4 % de la S.A.U. alors que 1 % des exploitations se partagent 46 % de la S.A.U.

Ces distorsions ont conduit à l'engagement d'une nouvelle politique foncière. Votre commission vous en présentera les lignes directrices avant d'examiner les résultats des principales productions agricoles.

*a) La réforme foncière*

La politique foncière s'inscrit dans un cadre juridique nouveau depuis l'adoption du nouveau statut. L'Agence de Développement et d'Aménagement Foncier (ADRAF) reste l'instrument privilégié de cette politique mais se voit fixer des missions élargies.

Un décret publié le 18 août 1989 qualifie cette agence d'établissement public à caractère industriel et commercial. Il en précise les modalités d'organisation et de fonctionnement ainsi que les missions.

Sans se substituer aux pouvoirs détenus désormais par les provinces, cette agence participe à la mise en oeuvre de la politique d'aménagement de l'espace foncier du territoire. Pour ce faire, elle est habilitée à procéder à des opérations d'acquisition et d'attribution des terres. Elle peut, en outre, engager des actions d'aménagement et de développement économique.

L'agence dispose d'un stock d'environ 85.000 hectares provenant des achats effectués au cours des dernières années. Les acquisitions et les attributions qui seront effectuées devraient avoir un impact significatif sur la situation foncière du territoire.

La loi référendaire donne à l'agence de développement rural et d'aménagement foncier un rôle actif comme partenaire des collectivités ou organismes publics ou privés compétents dans ce domaine. Aussi, selon l'article 28 du décret précité, l'agence peut notamment :

- conduire des actions de développement de la production agricole, aquacole, forestière ou agro-alimentaire ;
- participer au développement des structures de commercialisation de cette production ;
- créer ou gérer des équipements ruraux d'intérêt public ;
- recevoir, instruire et éventuellement liquider, pour le compte et sous le contrôle d'autres organismes de l'Etat ou des collectivités territoriales, les demandes d'aides en matière de développement rural.

*b) La production de café*

La production de la campagne 1988-1989 a été extrêmement réduite et ne devrait pas dépasser 150 tonnes du fait des dégâts causés par le cyclone Anne en janvier 1988 et des événements politiques de la mi-année qui ont perturbé les opérations de récolte.

Les résultats enregistrés au cours des sept dernières années sont résumés dans le tableau ci-après :

**PRODUCTION DE CAFÉ**

(En tonnes.)

Campagnes	Robusta	Arabica	Total
1982 .....	273	74	347
1983 .....	340	37	377
1984 .....	277	27	304
1985 .....	532	20	552
1986 .....	453	19	472
1987 .....	329	109	438
1988 .....	N.C.	N.C.	100 à 150 (1)

(1) Estimation.

N.C. : non communiqué.

La relance de la production décidée en 1980 devrait être poursuivie par la mise en oeuvre sur les années 1988-1992 de la troisième tranche de ce programme estimée à 1.360 millions de francs CFP répartis comme suit :

Territoire .....	530 millions de francs CFP (39 %)
F.I.D.E.S. et autres subventions de l'Etat .....	440 millions de francs CFP (32 %)
Prêts Caisse centrale de coopération économique	390 millions de francs CFP (29 %)

**c) Le coprah**

Le cocotier est très répandu dans le territoire, plus particulièrement sur la côte est de la Grande Terre, dans les îles du nord et dans l'archipel des Loyauté.

Le coprah, obtenu par le séchage de l'albumen de la noix de coco, est produit uniquement par la population mélanésienne.

La production de la campagne 1988 a été caractérisée par une diminution de 78 % par rapport à celle de 1987, car la production de l'île d'Ouvéa, d'où provient la presque totalité du coprah calédonien, a pratiquement cessé depuis le mois de juin 1988. Les livraisons à l'huilerie de Nouméa ont ainsi baissé de 29 % (370 tonnes en 1988 contre 522 tonnes en 1987), malgré le recours aux stocks et aux importations.



Le tableau qui suit fournit les données relatives à la production et aux exportations de coprah au cours des cinq dernières années :

**PRODUCTION COMMERCIALISÉE ET EXPORTATIONS DE COPRAH**

(En tonnes.)

	1984	1985	1986	1987	1988	Variations 1988-1987
Production commercialisée	683	452	734	688	150	- 78 %
Livraisons à l'huilerie de Nouméa .....	588	559	527	522	370	- 29 %
Exportations .....	81	—	193	101	—	- 100 %

Source : Fonds territorial de régulation des prix agricoles (F.T.R.P.A.).

Dans le cadre du plan de développement à long terme de la production, les pouvoirs publics ont prévu une relance de la plantation de cocotiers. Elle a pour but d'améliorer la qualité du coprah, de remettre en état de vieilles plantations généralement à l'abandon et de sensibiliser les producteurs à des méthodes de cultures modernes.

*d) Les autres cultures*

La production céréalière, très dépendante de l'intensité des précipitations, est à peu près totalement absorbée par l'alimentation du bétail ou les besoins de l'aquaculture.

Elle a évolué comme suit depuis 1984 :

**PRODUCTION CÉRÉALIÈRE**

(En tonnes.)

Céréales	1984	1985	1986	1987	1988
Maïs .....	731	1 638	932	347	N.C.
Blé .....	244	367	572	240	N.C.
Sorgho .....	249	490	443	105	N.C.
Total .....	1 224	2 495	1 947	692	N.C.
Variation annuelle .....	- 56 %	104 %	- 22 %	- 64 %	N.C.

N.C. : non communiqué.

Les chiffres de la production de légumes et de fruits frais pour 1988 n'ont pas été communiqués.

*e) L'élevage*

Les dernières informations disponibles font état d'un cheptel de 121.000 bovins, 35.000 porçins, 2.500 ovins, 9.000 équidés et 500.000 volailles.

Au cours de l'année 1988, l'activité d'abattage a porté sur 24.000 animaux représentant 3.327 tonnes de viande. Le déficit de la production bovine a entraîné une très légère augmentation des importations en ce domaine alors que les importations de viande porcine ont, quant à elles, nettement diminué en raison de l'abondance de la production locale qui poursuit une progression régulière.

Le tableau ci-après résume les évolutions de ce secteur et souligne la persistance d'une insuffisance des productions :

**PRODUCTION ET IMPORTATIONS DE VIANDES**

	1984	1985	1986	1987	1988	Variations 1988/1987
<i>Nombre de bêtes abattues :</i>						
Bovins .....	14 531	16 959	18 042	15 020	13 123	- 13 %
Porcins .....	9 794	10 934	10 906	12 450	13 881	11 %
<b>Total .....</b>	<b>24 325</b>	<b>27 893</b>	<b>28 948</b>	<b>27 470</b>	<b>27 004</b>	<b>- 2 %</b>
<i>Poid de viande (en tonnes) :</i>						
Bovins .....	2 598	3 233	3 148	2 379	2 370	- 0 %
Porcins .....	625	706	724	864	949	10 %
<b>Total .....</b>	<b>3 223</b>	<b>3 939</b>	<b>3 872</b>	<b>3 243</b>	<b>3 319</b>	<b>2 %</b>
<i>Importations de viandes (en tonnes) :</i>						
Bovins .....	548	250	456	1 220	1 230	1 %
Porcins .....	218	133	295	168	91	- 46 %
Agneaux .....	380	321	311	374	368	- 2 %
<b>Total .....</b>	<b>1 146</b>	<b>704</b>	<b>1 062</b>	<b>1 762</b>	<b>1 689</b>	<b>- 4 %</b>

Source : Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (O.C.E.F.).

## 2. La pêche et l'aquaculture

### a) La pêche

Jusqu'à présent, la pêche n'a constitué qu'une ressource secondaire pour le territoire. Néanmoins, les pouvoirs publics locaux ont entrepris, depuis déjà plusieurs années, diverses actions tendant à développer cette activité.

En 1988, le nombre de navires armés à la pêche professionnelle s'est élevé à 233 avec au total 536 marins à bord. Ces chiffres ne recouvrent pas la totalité de la flottille de pêche du fait qu'il existe également une pêche professionnelle sans autorisation et une pêche autovivrière.

Les rendements obtenus en 1988 pour la pêche hauturière, à savoir plus de 3,1 tonnes par jour de pêche, sont les plus forts enregistrés à ce jour et présentent une progression de plus de 40 % par rapport à 1987.

La quasi totalité de ces prises, composée pour près de 80 % de thon albacore et de thon germon, est exportée vers le Japon.

### b) L'aquaculture

En raison de l'augmentation de la demande mondiale et de la régression des captures, les crevettes d'élevage prennent une part croissante dans l'approvisionnement du marché mondial.

La Nouvelle-Calédonie dispose d'atouts favorables à cette production et les rendements dépassent à présent les deux tonnes à l'hectare par an, seuil minimal pour atteindre la rentabilité d'une exploitation privée visant le marché d'exportation.

Au cours de cinq dernières années, l'évolution de la production a été la suivante :

PRODUCTION DE CREVETTES DE MER

(En tonnes.)

	1984	1985	1986	1987	1988
Station de Saint-Vincent .....	16,1	16,3	4	13,7	31,7
Ferme Chevalier .....	2,8	8,1	6,4	—	—
Aquamon .....	16,2	5,6	16,6	26,1	52
Sodacal .....	18,8	65,3	38	47,4	132,9
Total .....	53,9	95,3	65	87,2	216,6

En 1988, 143 tonnes de crevettes de mer ont été commercialisées en Nouvelle-Calédonie et 73,7 tonnes exportées. Ces exportations ont représenté une valeur de 70 millions de Francs CFP. Elles se répartissent pour 9 tonnes sur la France, 5,3 sur le Japon, 59,4 sur l'Australie.

## D. LES SECTEURS SECONDAIRES ET TERTIAIRES

### 1. L'industrie et l'artisanat

Les activités industrielles les plus représentées en Nouvelle-Calédonie concernent les produits pondéreux de faible valeur unitaire (matériaux de construction, charpentes et menuiseries métalliques) et les denrées périssables (salaisons, produits laitiers, pain). Ainsi, 60 % des P.M.I. appartiennent aux deux secteurs d'activité suivants : la construction (34 %) et l'agro-alimentaire (26 %).

Il convient de remarquer que la plupart de ces entreprises sont concentrées à Nouméa et dans ses environs immédiats. Le Grand-Nouméa (Nouméa, Mont-Dore, Païta et Dumbéa) abrite 95 % des P.M.I.

Au 31 décembre 1988, la chambre de métiers évaluait le poids du secteur de l'artisanat à 4.700 entreprises recensées regroupant près de 9.000 personnes actives (chefs d'entreprise, compagnons salariés, apprentis), soit près de 20 % de la population active du territoire.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ARTISANALES AU COURS DE LA PÉRIODE 1984-1988

	1984	1985	1986	1987	1988
Effectifs .....	2 300	2 600	3 400	4 300	4 700
Variation .....	9,5 %	13 %	31 %	26 %	9 %

Source : Chambre de métiers.

En 1988, plus de 53 entreprises artisanales se sont créées chaque mois. Sauf pour la côte est, où la progression est moins forte en 1988 que pour la moyenne des années 1985 à 1988 (12 % contre 15 %), on constate un accroissement de la création d'entreprises plus important dans l'intérieur qu'à Nouméa.

Selon les mêmes sources statistiques, l'artisanat participerait à hauteur de 14 milliards de francs CFP à la valeur ajoutée du territoire, soit près de 17 % de la production intérieure brute.

## 2. Le bâtiment

La relance constatée en 1986 et en 1987 dans le secteur de la construction de logements s'est poursuivie au cours de l'année 1988, sans pour autant atteindre le niveau enregistré en 1987. Le nombre des permis de construire est passé de 1.417 en 1987 à 1.067 en 1988, soit une régression de 25 % par rapport à l'année précédente.

Le nombre des logements achevés au cours de l'année 1988 a enregistré une augmentation sensible (387 contre 334 en 1987, soit une progression de 16 %).

La production de ciment a atteint 63.433 tonnes en 1988 contre 58.357 tonnes en 1987 (+ 8 %).

## 3. Le tourisme

La vocation touristique de la Nouvelle-Calédonie ne s'est affirmée que depuis une dizaine d'années. Le nombre de touristes est passé de 38.000 en 1971 à 91.512 en 1984, année où la fréquentation a été la plus importante et où, avec 72.082 touristes de croisière, le territoire avait reçu un nombre de visiteurs supérieur à sa population.

En 1984, le chiffre d'affaires du tourisme représentait 8 milliards de francs CFP, soit environ 10 % du PIB et employait directement 2.000 personnes (5 % de la population active). Le tourisme était devenu la deuxième activité du territoire après le nickel. Les troubles intervenus à la fin de l'année 1984 ont entraîné une régression de cette activité.

En 1988, le territoire n'a accueilli que 29.958 touristes contre 33.823 pour la période correspondante de 1987, soit une baisse de 11 %. Depuis le mois d'août, la tendance s'est inversée et on a enregistré sur les cinq derniers mois de l'année une augmentation de plus de 17 % du nombre de touristes (30.544 contre 26.039) par rapport à la même période de 1987.

Le tableau suivant résume les principaux résultats de l'activité touristique au cours des cinq dernières années :

**ACTIVITÉ TOURISTIQUE**

	1984	1985	1986	1987	1988	Variations 1988/1987
<i>Tourisme de séjour :</i>						
Nombre de touristes (avion) .....	91 512	51 190	56 627	59 862	60 502	1 %
Durée moyenne de séjour sur le territoire (jours)	13	11,4	12,2	11,8	13,2	12 %
<i>Tourisme de croisière :</i>						
Nombre de touristes .....	72 082	53 447	53 366	46 157	42 185	- 9 %
Nombre d'escales de navires de croisière .....	65	46	57	47	43	- 9 %

Sources : Office territorial du tourisme.  
I.T.S.E.E.

Le nombre de touristes classés par pays d'origine a connu des évolutions contrastées depuis 1984.

**RÉPARTITION DES TOURISTES PAR PAYS D'ORIGINE**

(En nombre.)

	1984	1985	1986	1987	1988	Variations 1988/1987
Australie .....	26 532	5 413	12 251	12 180	11 406	- 6 %
Nouvelle-Zélande .....	9 725	3 137	6 035	5 971	5 762	- 4 %
Japon .....	20 651	17 512	15 909	15 885	15 995	1 %
France .....	16 892	13 504	8 624	9 978	11 688	17 %
Divers .....	17 712	11 624	13 808	15 848	15 651	- 1 %
Total .....	91 512	51 190	56 627	59 862	60 502	1 %

Source : Office territorial du tourisme.

En 1989, les dépenses de promotion touristique du territoire mobilisent un budget de 320 millions de francs CFP.

## **CHAPITRE II :**

### **LA SITUATION ECONOMIQUE DANS LES AUTRES TERRITOIRES D'OUTRE-MER**

#### **I. LA POLYNESIE**

Le ralentissement de l'activité économique intervenu en Polynésie française au cours de l'année 1987 s'est confirmé en 1988.

Les ménages ont diminué leurs dépenses de consommation courante mais aussi leurs investissements dans la construction de logements.

Les entreprises ont globalement maintenu leurs efforts d'équipement et, au second semestre, reconstitué partiellement leurs stocks. La baisse des recettes douanières a contraint le territoire à limiter ses dépenses de fonctionnement. Ses investissements ont en revanche progressé, notamment dans le cadre du plan de relance arrêté par le Gouvernement territorial. Dans ces conditions, les interventions accrues de l'Etat ont largement contribué à soutenir l'activité économique en 1988.

Les résultats contrastés des diverses activités productrices ne doivent cependant pas masquer, qu'avec un déficit commercial de près de 80 milliards de francs CFP, l'échange économique porte encore en Polynésie française essentiellement sur des biens importés.

Parallèlement, il faut souligner que le Centre d'expérimentation du Pacifique continue à jouer un rôle central dans l'économie du territoire.

Cependant, le contrat de Plan passé entre l'Etat et le territoire pour un montant de l'ordre de 460 millions de francs paraît de nature à préparer l'avenir, de manière satisfaisante, puisqu'il réserve la priorité et la majeure partie des crédits à la formation dans le domaine de la recherche.

Une réforme du statut, qui devrait être présentée prochainement au Parlement, visera à accroître les compétences

du Gouvernement et du Conseil des ministres du territoire en leur accordant une plus grande autonomie financière tout en assurant un contrôle plus important. Il reste à souhaiter qu'une telle réforme permette aussi d'harmoniser les interventions des différentes collectivités locales dont l'action, parfois désordonnée, ne favorise pas toujours l'harmonie et l'efficacité du développement économique.

## A. L'AGRICULTURE

L'agriculture a longtemps constitué l'activité de base de l'économie polynésienne. Elle se concentrait alors essentiellement sur quelques produits d'exportation (coprah, vanille, café) et sur des cultures vivrières en majeure partie autoconsommées.

L'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique puis le développement de l'industrie touristique ont provoqué une expansion rapide du marché de l'emploi ainsi qu'une forte hausse des revenus. Les activités rurales, restées de type traditionnel, ont dès lors été jugées insuffisamment rémunératrices et elles ont été progressivement délaissées.

L'augmentation des revenus et le transfert important des populations des îles vers la zone urbaine de Tahiti, où elles ont côtoyé un nombre croissant d'expatriés, ont tout à la fois stimulé la demande de produits agricoles et modifié les habitudes alimentaires. Les agriculteurs locaux n'étant pas en mesure de faire face à cette demande, celle-ci n'a pu être satisfaite que par un recours généralisé et massif aux importations qui ont atteint environ 17 milliards de francs CFP en 1988 et couvrent 80 % des besoins alimentaires du territoire.

Parallèlement, les cultures d'exportation ont rencontré de multiples problèmes. Ainsi, la Polynésie française doit-elle importer la quasi totalité du café qu'elle consomme alors qu'elle en exportait 115 tonnes en 1960.

De plus, l'agriculture polynésienne est confrontée à de sérieuses contraintes d'ordre géographique et physique. Bien que les conditions climatiques soient favorables, la superficie des terres exploitables est limitée. La dispersion des îles, leur éloignement du centre de consommation, Tahiti, et, d'une manière plus générale, les structures agraires ne sont guère favorables à l'émergence d'un secteur agricole dynamique. Ces problèmes structurels se doublent de difficultés dans la commercialisation des productions locales.



Il en résulte une faible compétitivité des productions locales par rapport aux importations qui les concurrencent.

Ce secteur demeure cependant essentiel pour l'économie du territoire. Le service de l'économie rurale estime que les 8.000 exploitations agricoles ou d'élevage contribuent à faire vivre environ 40.000 personnes sur les 188.000 habitants que compte le territoire d'après le recensement de septembre 1988.

Les pouvoirs publics ne sauraient donc négliger le développement de cette activité en dépit des obstacles auxquels elle se heurte. Au cours de l'année 1988, le Fonds spécial pour le développement de l'agriculture (F.I.D.S.A.) a engagé 274 millions de francs CFP afin de soutenir les interventions de la société d'agriculture et de pêche (S.D.A.P.). Pour 1989, le Fonds forestier, quant à lui, dispose d'une dotation de 285 millions de francs CFP dans le cadre du programme de reboisement de la Polynésie française. Les incitations publiques ont favorablement influé sur les productions locales les plus rentables (fruits, aromates, produits animaux).

### 1. Le coprah et ses dérivés

En 1988, la production de coprah qui atteint 11.298 tonnes a diminué de 17 % par rapport à celle de 1987 en raison d'une baisse de la fertilité des sols et d'une trop grande sécheresse climatique.

La même année, le coût des interventions de la Caisse de soutien des prix du coprah s'est élevé à 770 millions de francs CFP, auxquels se sont ajoutés 281 millions de francs versés par le Fonds spécial pour l'amélioration de la cocoteraie. De plus, les autorités locales ont sollicité une aide de 1,7 million d'Ecu du système de stabilisation des recettes à l'exportation accordée par la Communauté Européenne.

Les exportations d'huile brute de coprah ont représenté 5.817 tonnes (- 37 % par rapport à 1987) générant une recette de 277 millions de francs CFP (- 15 %).

#### EXPORTATIONS D'HUILE BRUTE

	1984	1985	1986	1987	1988	Variations 1988/1987
Quantités (tonnes) . . . . .	3 010	7 823	7 825	9 278	5 817	- 37 %
Valeur (millions de francs CFP) . . . . .	466	753	211	327	277	- 15 %
Valeur moyenne de la tonne exportée (francs CFP) .	154 817	96 255	26 965	35 245	47 791	36 %

Source : Service des douanes.

L'huile brute est surtout exportée à destination des pays de la C.E.E. où elle ne supporte pas de taxe d'entrée. Le marché américain se trouve, certes, plus proche mais il est plus difficile en raison de la concurrence des productions philippines qui bénéficient de conditions commerciales privilégiées.

## 2. Les autres productions agricoles

### ● La vanille

La production de vanille verte est estimée en 1988 à environ 26 tonnes contre 23 tonnes en 1987 et 25 tonnes en 1986.

En 1988, les exportations en volume ont diminué et n'ont porté que sur 3 tonnes de vanille préparée, équivalant à 11,5 tonnes environ de vanille verte, pour une valeur de 29,1 millions de francs CFP.

#### EXPORTATIONS DE VANILLE PRÉPARÉE

	1984	1985	1986	1987	1988
Quantités (tonnes) .....	2,2	3,7	3,7	4,1	3
Valeur (millions de francs CFP)	26,9	39,7	42,4	45	29,1
Prix du kilogramme exporté (francs CFP) .....	12,227	10,730	11,459	10,976	9,700

Source : Service des douanes.

Le plan vanille lancé en 1983 et estimé à 1.111 millions de francs semble avoir surestimé les possibilités de relance et paraît devoir être révisé à la baisse pour porter davantage sur la qualité des plantations et leur rendement que sur leur nombre.

### ● Les produits vivriers et maraichers

Il est difficile d'évaluer d'une manière précise la production des cultures vivrières car une part importante de ces produits est autoconsommée ou commercialisée à travers des circuits marginaux. Un recensement général du secteur de l'agriculture et de la mer a été réalisé et devrait permettre, en particulier aux agents du service de l'économie rurale, d'établir des statistiques plus précises et plus fiables.

Leurs estimations sont reprises dans le tableau suivant :

**PRODUITS VIVRIERS : QUANTITÉS COMMERCIALISÉES  
SUR LES MARCHÉS ET DANS LES MAGASINS**

(En kilogrammes.)

	1987		1988		Total		Variations 1988/1987
	Marchés	Magasins	Marchés	Magasins	1987	1988	
Taros .....	190 128	35 206	190 253	86 077	225 334	276 330	23 %
Patates douces .....	64 156	21 308	59 160	33 075	85 464	92 235	8 %
Taraa .....	27 582	4 286	25 452	11 535	31 868	36 987	16 %
Fe'i .....	65 223	25 331	61 073	27 472	90 554	88 545	- 2 %
Manioc .....	6 302	1 038	4 383	3 283	7 340	7 666	4 %
Uru .....	13 332	2 448	11 150	3 832	15 780	14 982	- 5 %
Ignames .....	9 509	1 684	8 660	5 023	11 193	13 683	22 %
Autres .....	13 105	4 084	12 057	4 553	17 189	16 610	- 3 %
<b>Total .....</b>	<b>389 337</b>	<b>95 385</b>	<b>372 188</b>	<b>174 850</b>	<b>484 722</b>	<b>547 038</b>	<b>13 %</b>

Source : Service de l'économie rurale.

La production de pommes de terre, exclusivement localisée dans les îles Australes (Tubuai, Rurutu et, marginalement, Rimatara), a atteint en 1988 environ 1.600 tonnes contre 1.800 en 1987 et 1.200 en 1986.

En 1988, la commercialisation des autres cultures maraîchères a été évaluée à 1.663 tonnes contre 1.940 tonnes en 1987, soit une baisse de 14 %.

● Les fruits

Les quantités de fruits commercialisées sur les marchés, dans les magasins ou achetées par l'usine de jus de fruits de Moorea ont évolué comme suit :

**FRUITS : QUANTITÉS COMMERCIALISÉES SUR LES MARCHÉS  
DANS LES MAGASINS OU ACHETÉES PAR L'USINE DE JUS DE FRUITS DE MOOREA**

(En tonnes.)

Produits	1987			1988			Total	
	Marchés	Magasins	Usine	Marchés	Magasins	Usine	1987	1988
Ananas .....	206	76	1 656	107	63	1 581	1 938	1 751
Oranges, mandarines .....	9	3	—	9	7	—	12	16
Citrons .....	68	13	—	55	33	—	81	88
Pamplemoussés .....	36	7	67	20	9	91	110	120
Melons .....	15	23	—	31	19	—	38	50
Pastèques .....	127	49	—	212	47	—	176	259
Bananes .....	230	94	—	156	93	—	324	249
Mangues .....	110	12	—	106	13	—	122	119
Papayes .....	84	32	9	44	26	7	125	77
Autres fruits .....	93	12	—	149	10	—	105	159
<b>Total .....</b>	<b>978</b>	<b>321</b>	<b>1 732</b>	<b>889</b>	<b>320</b>	<b>1 679</b>	<b>3 031</b>	<b>2 888</b>
Variations .....	—	—	—	- 9 %	0 %	- 3 %	—	- 5 %

**● Les fleurs**

L'horticulture ornementale connaît un développement remarquable depuis quelques années. Elle est concentrée à Tahiti où il existe 88 exploitations horticoles qui couvrent 38 hectares.

Les variétés les plus cultivées sont le tiare Tahiti (9 hectares), l'anthurium (5 hectares), les rosiers (4,5 hectares) et les opuhi (3,5 hectares).

Les horticulteurs s'orientent de plus en plus vers des cultures plus rémunératrices telles que les orchidées en pot et les roses. La création d'entreprises paysagistes a entraîné une extension de 3 hectares des surfaces consacrées à la production d'arbustes (crotons, bougainvillées...).

En 1984, la valeur de la production horticole a représenté environ 10 % de celle de la production du secteur agriculture-élevage-pêche. Le service de l'économie rurale évaluait, en effet, à 655 millions de francs CFP la production de fleurs commercialisées.

Pour les années 1985, 1986, 1987 et 1988, le service de l'économie rurale n'a pu fournir de statistiques actualisées et estime que peu de modifications sont intervenues par rapport à 1984. Au cours de ces quatre années, l'engouement pour les cultures des zones tempérées, telles que les roses, s'est confirmé.

## B. LES PRODUCTIONS MARITIMES

### 1. La pêche

La pêche pratiquée par les Polynésiens est demeurée une pêche traditionnelle. Les prises peuvent être estimées entre 5.000 et 8.000 tonnes par an. La majeure partie des produits de la pêche sont autoconsommés dans les archipels ou commercialisés en dehors des marchés sous forme de vente directe et d'approvisionnement de restaurants ou de traiteurs (notamment à Tahiti, Moorea et Bora Bora).

L'absence de véritables circuits commerciaux explique en partie le faible niveau des tonnages commercialisés.

#### COMMERCIALISATION DU POISSON

(En tonnes.)

	1984	1985	1986	1987 (1)	1988 (1)
Thons .....	223	154	212	243	289
Bonites .....	623	457	456	523	398
Daurades coryphènes (malhi-mahi) .....	30	40	32 (2)	55 (2)	40 (2)
Poissons de récif et de lagon .	1 468	1 316	1 166	1 211	1 170
Autres espèces .....	34	61	49	52	67
<b>Total .....</b>	<b>2 378</b>	<b>2 028</b>	<b>1 915</b>	<b>2 084</b>	<b>1 964</b>
Variations annuelles .....	17 %	- 15 %	- 6 %	—	- 6 %

(1) Depuis 1987 figurent les quantités de poissons commercialisées en magasins.

(2) Y compris espadons.

Source : Service de la mer et de l'aquaculture.

### 2. L'aquaculture

En Polynésie française, le développement de l'aquaculture repose sur le Centre océanologique du Pacifique (COP) qui dépend de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER). Les techniques qu'il met au point font ensuite l'objet de vérifications et d'expérimentations à l'échelle d'opérations pilotes menées en collaboration avec l'Établissement pour la Valorisation des Activités Aquacoles et Maritimes (EVAAM).

Comme en 1987, les activités du COP et de l'EVAAM ont été orientées vers les productions qui paraissent le mieux à même de se développer et plus particulièrement vers l'élevage du loup tropical et celui des crevettes.

### 3. La perliculture

La culture perlière proprement dite a connu un développement spectaculaire au cours des dernières années.

En 1988, on a recensé une vingtaine de sociétés privées et plus d'une centaine de coopératives et d'associations familiales qui totalisent plus de 2.000 emplois.

Leur activité est concentrée sur la délicate opération du greffage, qui consiste à ouvrir les nacres sans les tuer et à implanter dans la poche perlière, après incision de certains organes de l'animal, un nucléus et un fragment du manteau prélevé sur une autre huître.

Les exportations de perles ont commencé en 1979 grâce aux efforts de promotion réalisés notamment aux Etats-Unis. Elles sont cependant irrégulières d'une année sur l'autre en raison des conditions particulières de leur commercialisation.

Le tableau ci-dessous retrace les exportations de perles au cours des cinq dernières années.

EXPORTATIONS DE PERLES

	1984	1985	1986	1987	1988	Variations 1988/1987
Poids (grammes) .....	112 183	206 463	104 265	407 620	446 827	10 %
Valeur à l'exportation (milliers de francs CFP)	441 325	1 392 548	997 830	2 251 546	2 513 273	12 %
Valeur moyenne (francs CFP par gramme) ....	3 934	6 745	9 570	5 524	5 624	2 %

Source : Service des douanes.

En 1988, ces exportations ont encore progressé. La perle constitue la première source de recettes extérieures pour le territoire après le tourisme.

Le Japon et les Etats Unis représentent 89 % des exportations en valeur et 80 % en quantité.

## **C. LES AUTRES SECTEURS D'ACTIVITE**

### **1. L'activité manufacturière et artisanale**

L'activité manufacturière est peu développée en Polynésie française. Elle compte environ 265 entreprises employant environ 2.000 salariés.

Le secteur industriel est surtout composé d'entreprises agro-alimentaires assurant principalement la transformation de productions locales (huilerie de coprah à Tahiti, usine de jus de fruits à Moorea, préparation de la vanille).

Les autres activités relèvent du secteur des matériaux de construction, de la transformation métallurgique et de la réparation navale.

Pourtant ce secteur est loin de répondre à tous les besoins qui pourraient être satisfaits localement sans recourir aux importations. Aussi, pour encourager son extension le programme 1989 du fonds spécial d'intervention pour le développement des petites et moyennes entreprises et du secteur des métiers (FSIDEM) a prévu une dotation de 5,225 millions de francs français de primes, subventions et aides spécifiques.

Par ailleurs, on estime qu'en 1988 la Polynésie compte environ 9.000 personnes travaillant dans l'artisanat. Le secteur connaît globalement une assez forte croissance en raison de la multiplication sur tout le territoire, des associations artisanales (175 à la fin de 1985, 410 à la fin de 1987, 460 à la fin de 1988).

L'aide du territoire à l'artisanat transite par le fonds spécial de développement de l'artisanat d'art traditionnel qui a reçu en 1988 une dotation de 6,325 millions de francs.

### **2. La construction**

La baisse de l'activité du bâtiment constatée en 1986 et en 1987 s'est poursuivie en 1988 comme en témoigne la régression du nombre total de certificats de conformité (- 5 %). Cependant, la progression des logements neufs autorisés (+ 14 %) laisse espérer une reprise de ce secteur en 1989.

CONSTRUCTION A TAHITI ET MOOREA

(En nombre.)

	1984	1985	1986	1987	1988	Variations 1988-1987
Permis accordés .....	1 361	1 414	1 739	1 497	1 587	6 %
<i>dont</i> : Papeete .....	206	205	197	174	175	1 %
Logements neufs autorisés	1 333	1 781	1 450	1 251	1 429	14 %
<i>dont</i> : Papeete .....	305	349	132	189	121	- 36 %
Certificats de conformité .	767	776	782	856	815	- 5 %
<i>dont</i> : Papeete .....	108	117	104	89	147	65
Logements neufs conformes	754	769	699	884	667	- 23 %
<i>dont</i> : Papeete .....	103	89	92	136	108	- 21 %

Source : Service de l'urbanisme.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics, sensible à la conjoncture économique, est un important pourvoyeur d'emplois ; le gouvernement territorial lui a donc reconnu un caractère prioritaire dans son plan de relance économique.

De plus, la relance de l'activité du bâtiment pourrait être favorisée en ouvrant aux banques polynésiennes des possibilités de refinancement de leurs créances hypothécaires. En l'absence de ressources adaptées, ces banques n'ont en général pas pu développer leurs crédits immobiliers dans une mesure suffisante pour satisfaire la demande d'accession à la propriété. La clientèle des ménages non éligibles à l'habitat social, mais ne pouvant supporter les charges de remboursement élevées d'un prêt à moyen terme, serait la principale bénéficiaire d'un allongement de la durée des prêts au logement. Elle serait alors susceptible de constituer un marché nouveau pour les entreprises locales de construction.

### 3. Le tourisme

Le tourisme représente la première source de recette extérieure du territoire.

L'amélioration de la desserte aérienne de la Polynésie amorcée en 1985 a été poursuivie en 1988 et 30 vols internationaux sont actuellement assurés chaque semaine au départ de l'aéroport de Tahiti-Faaa.

L'année 1988 a été marquée par une nouvelle diminution de la clientèle nord-américaine. Celle-ci représentait 52 % de la fréquentation touristique totale de la Polynésie française en 1987 contre 49 % en 1988.



La stabilité du marché européen masque une régression de 16 % de la clientèle française et une progression de 17 % des touristes des autres pays d'Europe.

Le développement des clientèles italienne, allemande et anglaise est le fruit de l'intensification de la promotion des vacances à Tahiti dans ces pays. Elle se fait essentiellement par le canal des réseaux de distribution classiques (voyagistes, agences de voyages).

La clientèle des pays bordant le Pacifique est relativement stable ; la progression notable (26 %) des touristes japonais résulte de la mise en place de plusieurs vols entre Tokyo et Papeete.

A la baisse de la fréquentation touristique s'est ajoutée la diminution de la durée moyenne du séjour des touristes étrangers.

Le tableau suivant rappelle le nombre de touristes qui ont visité la Polynésie française au cours des cinq dernières années.

#### RÉPARTITION DES TOURISTES PAR DOMICILE PERMANENT

	1984	1985	1986	1987	1988	Variations 1988/1987
Amérique du Nord .....	52 227	65 781	102 999	73 868	66 132	- 10 %
Canada .....	5 564	5 130	4 358	3 959	3 474	- 12 %
Etats-Unis (sauf Hawaii) ..	46 663	60 651	98 641	69 909	62 658	- 10 %
Amérique du Sud et Amérique centrale .....	3 575	3 343	3 171	4 559	4 136	- 9 %
Europe .....	26 335	26 617	29 775	41 537	41 587	0 %
France .....	12 947	13 270	15 555	21 351	17 988	- 16 %
Italie .....	2 035	2 136	2 448	3 921	4 781	22 %
R.F.A. ....	3 093	2 905	2 819	4 289	5 340	25 %
Royaume-Uni .....	3 689	3 580	3 307	3 755	4 565	22 %
Suisse .....	2 158	2 212	2 547	3 409	3 201	- 6 %
Autres .....	2 413	2 514	3 099	4 812	5 712	19 %
Océanie - Extrême-Orient	18 696	25 658	24 606	22 290	22 994	3 %
Australie .....	7 950	9 427	8 866	8 581	8 636	1 %
Japon .....	1 060	2 410	4 661	3 898	4 895	26 %
Nouvelle-Calédonie .....	2 585	3 699	2 834	2 382	2 448	3 %
Nouvelle-Zélande .....	4 044	5 810	4 336	4 297	4 517	5 %
Hawaii .....	1 208	1 605	2 156	1 543	1 068	- 31 %
Autres .....	1 849	2 707	1 753	1 589	1 430	- 10 %
Autres zones .....	762	687	687	566	538	- 5 %
<b>Total .....</b>	<b>101 595</b>	<b>122 086</b>	<b>161 238</b>	<b>142 820</b>	<b>135 387</b>	<b>- 5 %</b>

Source : Service territorial du tourisme.

## D. L'EVOLUTION DE LA POPULATION

Un recensement général de la population a été effectué par l'Institut territorial de la statistique en septembre 1988. Les résultats ont fait l'objet d'un décret d'authentification publié en février 1989.

### 1. L'accroissement de la population

#### ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX TAUX DÉMOGRAPHIQUES DE 1978 A 1987

Année	Taux de natalité pour mille	Taux de mortalité pour mille	Accroissement naturel pour mille
1978 .....	30	7,8	22,2
1979 .....	29,5	6,9	22,6
1980 .....	30,1	6,6	23,5
1981 .....	30,6	6,1	24,5
1982 .....	30	6,3	23,7
1983 .....	30,2	5,6	24,6
1984 .....	30,2	5,1	25,1
1985 .....	30,5	5,6	24,9
1986 .....	29,6	5,3	24,3
1987 .....	29,2	5,6	23,6
1988 .....	29,3	5,1	24,2

Source : Institut territorial de la statistique (chiffres obtenus à partir d'un sondage).

Entre octobre 1983, date du précédent recensement, et septembre 1988, la population de la Polynésie française est passée de 166.753 à 188.814 habitants, ce qui représente un taux d'accroissement annuel de l'ordre de 2,6 %. Fin 1988, la population a été estimée à 189.500 habitants.

L'augmentation de la population résulte essentiellement de l'accroissement naturel qui, sur la période intercensitaire, ressort à 2,4 % par an. Le solde migratoire doit être considéré comme nul, voire même légèrement négatif.

La baisse de la mortalité est surtout sensible en ce qui concerne la mortalité infantile, dont le niveau de 1988 s'annonce proche de 1,8 %.

L'espérance de la vie à la naissance a fortement progressé au cours des dix dernières années :

- pour les hommes : 65,3 ans en 1986-1987 contre 60,4 ans en 1975-1978,

- pour les femmes : 69,9 ans en 1986-1987 contre 64,7 ans en 1975-1978.

La population s'est accrue de 1983 à 1988 dans tous les archipels ; toutefois, il apparaît que les îles Australes et, à un degré moindre, les îles Marquises ont enregistré plus de départs vers les îles du Vent que de retours. Il en est de même pour certaines îles productrices de coprah aux Tuamotu, alors que les atolls à vocation nacrrière ont souvent enregistré des mouvements importants de retour liés au développement de la perliculture.

#### ÉVOLUTION DE LA POPULATION DANS LES ARCHIPELS

Archipels	Effectifs			Variations totales	
	1977	1983	1988	1983/1977	1988/1983
Iles du Vent .....	101 392	123 069	140 341	21,4 %	14,0 %
Iles Sous-le-Vent .....	16 311	19 060	22 232	16,9 %	16,6 %
Iles Marquises .....	5 419	6 548	7 358	20,8 %	12,4 %
Iles Australes .....	5 208	6 283	6 509	20,6 %	3,6 %
Iles Tuamotu-Gambier .....	9 052	11 793	12 374	30,3 %	4,9 %
Ensemble .....	137 382	166 753	188 814	21,4 %	13,2 %

Les îles du Vent regroupent près des trois-quarts de la population du territoire, mais c'est aux îles Sous-le-Vent que l'accroissement démographique a été le plus important entre 1983 et 1988. A Tahiti, les communes de la périphérie de la zone urbaine ont connu la croissance la plus rapide : Pajara (+ 29,5 %), Punaauia (+ 27,1 %).

## 2. La structure de la population

La population polynésienne est caractérisée par sa jeunesse : près de la moitié de la population a moins de 20 ans. Le pourcentage de jeunes est cependant en recul par rapport au niveau de 1983 et à celui de 1977.

### STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION

(En pourcentage.)

Groupes d'âges	1977	1983	1988
Moins de 20 ans .....	52,8	49,8	47,1
De 20 ans à 59 ans .....	42,3	45,6	47,8
60 ans et plus .....	4,9	4,6	5,1

Le mouvement migratoire, à prédominance masculine, et la présence de militaires célibataires sur le territoire entraînent un déséquilibre de la structure par sexe : 523 hommes pour 477 femmes, soit un écart de près de 10 %.

La population du territoire est pluri-ethnique avec trois pôles traditionnels que constituent les Maoris (ou Polynésiens), les Européens et les Chinois. Les nombreux métissages accentuent la variété de la population du territoire dont la composition est la suivante :

- Polynésiens	66,8 %
- Polynésiens métissés	16,8 %
- Européens	10,2 %
- Européens métissés	1,3 %
- Chinois	3,8 %
- Chinois métissés	0,5 %
- Autres	0,6 %

La population active ayant un emploi est évaluée par l'Institut territorial de la statistique à 56.200 personnes. Elle s'inscrit en hausse d'un peu moins de 13 % par rapport aux 57.863 emplois recensés en 1983. Si ce chiffre se confirmait, l'économie polynésienne aurait créé environ 1.500 emplois par an au cours des cinq dernières années.

Les hommes occuperaient 65 % de ces emplois (42.370), les femmes 35 % (22.830). La prédominance des groupes d'âge les plus jeunes y est un peu moins marquée qu'au sein de la population active, car ces groupes connaissent un chômage plus accentué ; elle demeure cependant très nette : 68 % des actifs employés auraient moins de 40 ans.

## II - WALLIS ET FUTUNA

Au cours de l'année 1988, la situation économique de ce territoire a été dominée par l'achèvement des opérations menées dans le cadre du plan d'urgence décidé par le Gouvernement en août 1986 et par l'exécution du contrat de plan 1985/1988.

Les activités rurales ont continué à se développer à un rythme lent, bien que les pouvoirs publics encouragent le développement des activités agro-pastorales (infrastructures, formation, équipement...). En matière de pêche, les programmes d'équipement des embarcations et de construction d'infrastructures terrestres se sont poursuivis. Les actions prévues par le Fonds européen de développement devraient permettre d'orienter les pêcheurs vers la pêche hauturière.

En l'absence de développement touristique de l'archipel, les activités artisanales ont connu une certaine stagnation et ne subsistent que grâce à des subventions.

L'ouverture d'une ligne aérienne hebdomadaire Nouméa/Wallis/Papeete en juin 1989 devrait permettre de rompre l'isolement géographique de l'archipel.

Sur les quelques 12.000 habitants du territoire, la plupart des personnes en âge de travailler exercent une activité du secteur primaire (cueillette, production vivrière, élevage de porcs, pêche...) dirigée uniquement vers l'autoconsommation.

Sur 5.552 personnes âgées de 18 à 65 ans, 1.121 personnes exercent une profession non agricole, soit un adulte sur cinq ; deux personnes employées sur cinq sont des femmes. La population active non agricole est relativement jeune, 75 % de celle-ci ayant moins de 40 ans. Le secteur public emploie 60 % des actifs salariés.

## **A - LES DIFFERENTS SECTEURS ECONOMIQUES**

### **1. L'agriculture**

A Wallis et Futuna, le développement de l'agriculture est limité en raison :

- de la faible superficie de l'archipel ;
- de la réduction des terres cultivables au quart environ de la superficie totale du territoire, du fait de la latérisation des sols dénudés à la suite de déforestations sauvages ou à cause du relief accidenté (Futuna) ;
- du régime coutumier de transmission des terres qui engendre pratiquement l'incessibilité du sol ;
- du mode traditionnel des cultures comportant une exploitation de deux ou trois ans suivie d'une longue période de jachère ;
- de l'appauvrissement des sols, le recours à l'engrais restant rare.

Les productions agricoles de l'année 1988 n'ont pas fait l'objet d'estimation par le Service de l'économie rurale.

La majeure partie des produits frais de consommation de type européen (légumes et fruits) est importée. Des produits frais en provenance d'Australie, de Nouvelle-Zélande ou de Nouvelle-Calédonie sont acheminés régulièrement par voie aérienne.

Des efforts sont entrepris dans différents domaines, afin de promouvoir l'agriculture dans l'archipel.

En 1988, le programme de régénération de la cocoteraie s'est poursuivi sur 50 hectares, dont 20 à Futuna, plantés sur des parcelles remises à disposition par la chefferie et sur quelques parcelles individuelles. En 1987, le programme avait surtout concerné l'île de Futuna, dévastée en décembre 1986 par le cyclone "Raja". La fourniture de plants, la préparation des sols et les plantations sont effectuées par les soins du Service de l'économie rurale.

Sur l'île de Futuna, la pluviométrie, plus favorable qu'à Wallis, pourrait permettre de réaliser sur de petites parcelles des cultures d'exportation à forte valeur ajoutée comme le poivre, l'ylang-ylang et même le café ou le cacao.

Dans le cadre d'un programme visant à doubler les surfaces et la production locale, il est prévu de mécaniser les exploitations par l'utilisation de motoculteurs et de matériel aratoire.

## **2. L'élevage**

L'élevage avicole, constitué principalement de poules pondeuses, est en pleine expansion. Bien qu'aucun recensement n'ait été fait depuis 1983, on peut estimer cette population à 45.000 volailles pour Wallis et 9.000 pour Futuna.

En ce qui concerne l'élevage porcin, un nombre croissant d'éleveurs construisent des porcheries modestes, avec leurs propres moyens. On compte actuellement une trentaine d'élevages de ce type à Wallis, trois seulement à Futuna.

Cependant, l'élevage porcin répondant aux normes européennes a peu de chance de se développer du fait de l'absence d'un marché stable de la viande de porc.

Par ailleurs, le Service de l'économie rurale a engagé une opération pour le développement de l'apiculture. L'introduction d'essaims d'abeilles devrait permettre de résoudre le problème de la pollinisation qui contribuera parallèlement au développement des cultures fruitières.

## **3. La forêt**

A Wallis, à l'exception d'une bande qui traverse l'île d'est en ouest, la forêt naturelle a disparu, à la suite des défrichements agricoles et des nombreux feux de brousse. La forêt naturelle de Futuna a également régressé, ce qui a entraîné une érosion des terrains accidentés qui constituent la quasi totalité de la surface de cette île. Seule Alofi possède encore un véritable massif forestier, qui pourrait être exploité dans certaines limites.

Depuis 1962, des reboisements ont été entrepris par l'Administration. Ils sont réalisés surtout en pins des Caraïbes et, dans une moindre mesure, en essences locales, à raison d'environ 25 hectares par an. La pépinière du Service de l'économie rurale produit annuellement 50.000 à 60.000 plants, dont la moitié peut être fournie à des personnes privées.

#### 4. La pêche

Les produits de la pêche, qui sont autoconsommés en totalité, jouent un rôle important dans l'alimentation de la population.

Actuellement, la pêche reste pratiquée de façon traditionnelle.

Cette activité, qui semble pouvoir être développée, ou tout au moins modernisée, fait l'objet d'une attention particulière de la part des services administratifs. Malheureusement, plusieurs expériences (acquisition d'un navire de pêche, assistance de pêcheurs professionnels métropolitains) engagées au cours des années antérieures se sont soldées par des échecs et ont découragé de nouvelles tentatives dans ce domaine.

Les prises effectuées par les pêcheurs sont estimées à environ 80 tonnes par an, ce qui ne satisfait pas la demande locale. Un effort important reste à faire, malgré un équipement en petites embarcations estimé suffisant.

A Wallis, un dénombrement des unités de pêche a donné en 1986 les résultats suivants :

Type d'embarcation	Nombre
Pirogues .....	78
Coques en bois .....	154
Coques en fibre .....	22
Total .....	254

#### 5. L'artisanat

Les produits de l'artisanat local comprennent surtout des objets utilitaires que l'ouverture du territoire sur l'extérieur a transformés en articles décoratifs : panneaux d'écorce ou nattes, sculptures, articles de vannerie, colliers.

Ces articles souffrent d'un manque de débouchés, dû à la concurrence des pays étrangers, mieux situés et plus peuplés que le territoire.



## 6. Le bâtiment et les travaux publics

A Wallis et Futuna, l'habitat est composé principalement de "falés". Il s'agit de constructions traditionnelles, à la toiture ovale, qui, primitivement, avaient un sol de terre de sable, des murs en rondins ou en parpaings et une couverture végétale faite de feuilles de pandanus. Actuellement, la plupart des matériaux sont importés : ciment, carreaux et tôle ondulée.

Les autres habitations (40 %) sont constituées de constructions à " l'européenne " qui ont été en grande partie financées par des prêts de la Caisse Centrale de Coopération Economique (C.C.C.E.).

Au cours de l'année 1988, la C.C.C.E. a consenti 32 prêts à l'habitat pour un montant total de 112 millions de francs CFP, contre 41 prêts pour un montant global de 138 millions de francs CFP accordés en 1987.

Les dépenses liquidées en 1987 et en 1988 au titre des travaux publics figurent dans le tableau suivant :

Source de financement et objet des travaux	1987	1988
<b>Fed</b> .....	155	n.c.
<i>dont :</i>		
Travaux routiers .....	—	n.c.
Travaux de voirie .....	—	n.c.
Electrification .....	155	n.c.
<b>Fides</b> .....	413	n.c.
<i>dont :</i>		
Travaux routiers .....	206 (1)	n.c.
Acquisition de matériel de travaux publics	62	n.c.
Bâtiments .....	41 (2)	n.c.
Electrification .....	34	n.c.
Aménagements portuaires .....	70 (3)	n.c.
<b>Divers :</b>		
Travaux routiers .....	87	n.c.
<b>Total</b> .....	655	n.c.

(1) Dont 112 millions de francs CFP pour Futuna.

(2) Dont 40 millions de francs CFP pour Futuna.

(3) Dont 41 millions de francs CFP pour Futuna.

N.c. : non communiqué.

## **7. Le tourisme**

Le tourisme constitue une ressource potentielle limitée du fait de l'isolement géographique de l'archipel, qui ne connaît que deux liaisons aériennes hebdomadaires. Au 31 décembre 1988, la capacité hôtelière était inchangée : 25 chambres climatisées à Wallis, réparties entre trois hôtels.

## **B - LES AIDES PUBLIQUES AU DEVELOPPEMENT**

### **1. Le VIème Fonds européen de développement**

Les projets proposés au titre du VIème FED s'élèvent à 3,25 millions d'ECU, soit 403 millions de francs CFP. Ces actions s'intègrent dans les projets de développement prévus par le dixième Plan 1989-1993.

Elles prévoient l'électrification de Futuna. L'objectif de cette opération est de prolonger les réseaux nord et sud jusqu'aux extrémités de l'île. Une première tranche de travaux avait été retenue, pour laquelle un financement de 1,2 million d'ECU avait été mis en place. A l'heure actuelle, l'ensemble de ces travaux sont achevés. Les opérations d'électrification proposées au titre du VIème FED s'intègrent dans le programme d'électrification de Futuna et permettront, grâce à la réalisation de la première tranche, de desservir environ 90 % de la population.

Les actions visent également l'amélioration des réseaux routiers de Wallis et Futuna (2 millions d'ECU, soit 248 millions de francs CFP). Cette opération consiste en l'acquisition de matériels de travaux publics et en la réalisation de travaux d'aménagement et d'assainissement des routes du territoire.

Enfin, les actions du VIème FED envisagent des micro-réalisations dans les domaines de l'agriculture et de la pêche, notamment :

- le développement de la pêche hauturière ;
- la création d'un élevage bovin à Wallis ;
- l'irrigation de tarodières à Futuna ;
- l'aide à la petite mécanisation des exploitations agricoles ;
- le développement de l'apiculture.

## 2. Les activités du Fonds d'aide au développement économique et social

Le territoire est doté, depuis 1982, d'un Fonds d'Aide au Développement Economique et Social (FADES), alimenté par le FIDES. Il intervient par bonification de taux d'intérêt, attribution de primes d'équipement ou apport de garantie en faveur d'activité relevant de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du reboisement et du tourisme.

Le tableau ci-après regroupe les principaux renseignements sur l'activité de ce fonds depuis sa création :

### ACTIVITÉS DU F.A.D.E.S.

(Unité : millions de francs CFP.)

Années	Nombre de dossiers	Montant des investissements	Montant des primes d'équipement	Montant des garanties
1984 .....	7	18,05	3,09	4,46
1985 .....	9	21,69	4,34	5,08
1986 .....	—	—	—	—
1987 .....	14	22,52	8,41	1,36
1988 .....	18	34,42	13,04	—

## C - LA DESSERTE DU TERRITOIRE

### 1. La desserte maritime

La liaison maritime Nouméa / Futuna / Wallis / Futuna / Nouméa est assurée par le Moana III, cargo-roulier de 87 mètres de long et d'une capacité de fret de 1.260 tonnes (dont 10 conteneurs frigorifiques) qui peut également transporter 50 passagers. Le territoire a construit en 1983 des magasins de 300 m<sup>2</sup> sur le wharf de Mata-Utu. Un camion porte conteneur est opérationnel depuis 1987.

Depuis l'entrée en service du dépôt d'hydrocarbures de Halale (Wallis) en juillet 1979, l'approvisionnement du territoire est effectué par de petits pétroliers.

Un centre de conditionnement de gaz, financé par les deux distributeurs de l'île, a été réalisé et fonctionne depuis le mois de novembre 1988. Ce centre, qui permet de conserver un stock équivalent à six mois de consommation, a permis une réduction de 30 % du prix de la bouteille de gaz.

## 2. La desserte aérienne

Depuis le mois de décembre 1988, la desserte aérienne est assurée par un Boeing 737-300 de 132 places, loué à la filiale charter d'U.T.A., Aéromaritime.

Une deuxième liaison hebdomadaire a été ouverte au début de l'année 1987 entre Nouméa et l'archipel, via Nandi, grâce à un appareil de type Twin-Otter mis à la disposition du territoire par l'Etat.

Les trois rotations hebdomadaires avec Futuna sont assurées par Air Calédonie International.

Une liaison hebdomadaire Nouméa/Wallis/Papeete par Boeing 737-300 sera assurée par Air Calédonie International à partir du 9 juin 1989.

L'évolution du trafic des passagers entre les aéroports de la Tontouta (Nouméa) et d'Hihifo (Mata-Utu) au cours des cinq dernières années a été la suivante :

### ÉVOLUTION DU TRAFIC PASSAGERS

(En nombre.)

	1984	1985	1986	1987	1988	Variations 1988/1987
Passagers au départ de Nouméa .....	3 007	3 083	2 797	2 666	2 935	10 %
Passagers au départ de Mata-Utu .....	2 850	2 876	3 106	3 012	3 131	4 %

Source : Air Calédonie International.

### **III. LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES**

#### **A. LA PRESENCE FRANÇAISE**

##### **1. Les activités**

Le territoire comprend les Iles Saint-Paul (7 km<sup>2</sup>), Amsterdam, les îles Kerguelen (7.215 km<sup>2</sup>), les îles Crozet (115 km<sup>2</sup>) qui composent les trois districts des Terres Australes et un district sur le continent Antarctique, la Terre Adélie (430.000 km<sup>2</sup>).

La France entretient une base permanente sur chacune de ces possessions dépourvues de population autochtone. Au total, ces bases emploient 200 personnes.

La pêche constitue l'activité économique dominante des terres australes et antarctiques françaises. La langouste est pêchée aux îles Saint-Paul et Amsterdam et le poisson des glaces au large de Kerguelen. Dans cette dernière, une station d'aquaculture destinée à l'élevage du saumon est en cours de construction.

Des études sont menées pour évaluer les ressources marines pouvant être exploitées commercialement. Elles concernent les algues, le krill, les nodules polymétalliques et les hydrocarbures.

Les différentes parties du territoire abrite aussi plusieurs programmes de recherche scientifique qui portent, pour l'essentiel, sur l'étude de :

- la haute et de la basse atmosphère ;
- la surface et de l'intérieur du globe terrestre pour ce qui concerne, notamment, les phénomènes sismiques ;
- la biologie animale ou végétale.

## **2. Le traité sur l'Antarctique**

**La France exerce son entière souveraineté sur les districts regroupant les terres australes mais elle a, en revanche, accepté de la limiter pour la Terre Adélie en adhérant au traité sur l'Antarctique conclu à Washington en 1959.**

**Le traité de Washington ne prévoit aucun mécanisme de renégociation automatique. L'article 12 dispose seulement qu'une réunion de l'ensemble des parties consultatives, qui sont aujourd'hui au nombre de trente-huit, pourra être demandée par une ou plusieurs d'entre elles en vue d'amender ou de réviser le traité à l'issue d'une période de trente ans à dater de son entrée en vigueur, c'est-à-dire en 1991.**

**Par ailleurs, le traité peut être modifié "à tout moment" par accord unanime des parties, cette disposition n'ayant jamais été utilisée à ce jour.**

**Dans une telle hypothèse, les modifications ou amendements adoptés à la majorité lors de la conférence de révision ne pourraient, en tout état de cause, entrer en vigueur qu'après ratification par l'ensemble des parties consultatives, ce qui confère à la France un "droit de veto".**

**Comme les autres parties consultatives, la France estime que le traité de Washington a, jusqu'à présent, bien fonctionné, en assurant la démilitarisation et la dénucléarisation du continent ainsi que le développement de la coopération scientifique internationale.**

**Cependant, les parties consultatives ont adopté à l'unanimité une convention, établie le 2 juin 1988, à Wellington (Nouvelle-Zélande). Cette convention régleme les activités de prospection et l'exploitation des ressources minérales de l'Antarctique. Les réactions très vives des écologistes face à cette perspective ont entraîné une évolution de l'attitude de la France.**

**A la XVème réunion de la Conférence consultative du traité de l'Antarctique à Paris, au mois d'octobre 1989, elle a, avec l'Australie, annoncé son refus de signer la convention de Wellington. Elle propose, en revanche, de transformer le continent antarctique en une réserve naturelle.**

## B. LA PISTE AERIENNE DE TERRE ADELIE

La construction par la France d'une piste d'atterrissage à proximité de Dumont d'Urville-en-Terre Adélie a été annoncée en 1982 et confirmée définitivement en 1987.

Elle répond à une triple préoccupation :

- réaffirmer les intérêts de la souveraineté française ;
- renforcer la desserte vers Dumont d'Urville pendant tout l'été austral : des études ont démontré que les dépenses d'investissement et de fonctionnement de la desserte aérienne de la Terre Adélie sont moins élevées que celles entraînées par une desserte maritime ; par ailleurs, la campagne d'été des personnels non hivernants verra sa durée doublée avec une accessibilité aérienne de cinq mois ;
- améliorer l'accès au plateau antarctique, permettant ainsi de relancer la recherche scientifique française qui a épuisé ses possibilités d'investigation sur la frange continentale.

Le plan de financement fait apparaître un coût global de l'ordre de 100 millions de francs mis à la charge du ministère des départements et territoires d'outre-mer (FIDES), selon le schéma suivant :

(Unité : millions de francs.)

Année	D.O.M.-T.O.M.	Transports	Recherche	Total
1986*	2,5	—	12,5	15*
1987	6	—	—	6
1988	8	2	5	15
1989	10	5	5	20
1990	10	6	6	22
1991	10	6	6	22
Total	46,5	20	33,5	100

\* Crédits utilisés, en fait de 1982 à 1986 à raison de 5 millions de francs en 1982 ; 6,64 millions de francs en 1983 ; 1,07 million de francs en 1984 ; 1,9 million de francs en 1985 ; 0,44 million de francs en 1986.

Les travaux réalisés de 1982 à 1986, pour 15 millions de francs au total, ont eu pour objet la réalisation d'un programme préparatoire de recherche en ingénierie polaire.

Ainsi, a été réalisée une digue expérimentale devant servir, en partie, à l'édification de la piste aérienne.

Sur le plan technique, l'étude est achevée. Des mesures complémentaires sont en cours pour la vérification de la modélisation mathématique de cette digue en ce qui concerne les paramètres gel, salinité et houle.

La campagne 1988 - 1989 a permis la réouverture du chantier.

Il a, ainsi, été possible d'achever les opérations de minage sur l'île du Lion et de réaliser une digue de jonction aux îles Buffon, permettant un accès par des engins de chantier. Le terrassement de ces îles apportera les matériaux nécessaires à l'élargissement de la digue expérimentale à sa dimension définitive. Une rampe d'accès au sommet de Buffon a été réalisée, permettant le démarrage des travaux dès l'arrivée de l'équipe du chantier début décembre 1989.

Cette progression des travaux de construction ne peut être qu'un motif de satisfaction pour votre commission et son rapporteur qui, à l'occasion des deux précédents débats budgétaires, avait attiré l'attention du Gouvernement sur l'intérêt d'une telle piste d'atterrissage.

Parallèlement, sous le contrôle d'un biologiste du Centre d'Etude Biologique des Animaux Sauvages agréé par le Ministère de l'Environnement, de mesures d'accompagnement ont été prises pour éloigner les oiseaux de la partie active du chantier et pour dégager de nouvelles zones de nidification destinées à remplacer les secteurs détruits. Par ailleurs, les populations animales déplacées sont soigneusement suivies et étudiées. Lorsque la piste a atteint son extension longitudinale définitive, on a vérifié, en avril, que les manchots empereurs savaient contourner la digue et atteindre normalement leur site de reproduction.

Les perspectives d'achèvement des travaux sont les suivantes :

- campagne d'été 1989-1990 : arasement du petit "Buffon";
- campagne d'été 1990-1991 : arasement du grand "Buffon";
- campagne d'été 1991-1992 : fin des travaux sur l'île Buffon et réalisation de la chaussée.



**Dans la mesure où l'échéancier d'avancement des travaux pourra être respecté, la piste devrait être ouverte en février 1992.**

\*

\* \*

**En conclusion, sous bénéfice de ces observations, la commission des Affaires économiques et du Plan, en accord avec l'appréciation portée par son rapporteur, a donné un avis favorable à l'adoption des crédits des territoires d'outre-mer inscrits dans le projet de loi de finances pour 1990.**